

## Fin de la 1<sup>ère</sup> phase du Pacte pour un Enseignement d'excellence

Après 6 mois de travail intensif, le cap est fixé et partagé,  
les acteurs sont tous mobilisés

---

Le 2 juillet 2015

Lancé en janvier 2015 par la ministre de l'Education, Joëlle Milquet, le processus d'élaboration d'un « Pacte pour un Enseignement d'excellence » franchit, selon l'agenda prévu, une première étape décisive, avec le dépôt des deux premiers rapports, définissant les grandes orientations du Pacte. La ministre se réjouit que les acteurs qui participent à l'élaboration de ce Pacte aient pu trouver un accord qui conforte l'analyse et l'orientation du document de janvier, fondateur du lancement des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

### I. Introduction

#### a) Le Pacte pour un Enseignement d'excellence en bref

L'élaboration du Pacte, qui s'inscrit dans une démarche participative inédite, se donne pour objectif d'accroître la qualité de notre enseignement, en adaptant l'école aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle et en soutenant mieux les élèves et les différents acteurs.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence n'est pas une « réforme de plus imposée en haut ». Il s'agit d'**une démarche transversale de renforcement de la qualité de l'enseignement** pour les quatre aspects les plus essentiels du cadre scolaire :

- la qualité de l'offre d'enseignement, **des compétences et savoirs** offerts à chaque élève et adaptés aux besoins de la société du 21<sup>e</sup> siècle ;
- la qualité de l'accompagnement, des résultats et des **parcours de chaque élève** ;
- la qualité de la formation, du soutien et de l'accompagnement des différents **acteurs de l'enseignement, dont prioritairement les enseignants et les chefs d'établissement** ;
- la qualité et l'efficacité de la **gouvernance** pédagogique et managériale du système et des établissements scolaires.

Le Pacte est une approche neuve qui investit avant tout dans les personnes, élèves et acteurs de l'enseignement pour mettre la pédagogie au cœur des préoccupations. La responsabilisation des acteurs doit être accrue, mais dans un cadre légal et réglementaire clair et respecté.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence se distingue fondamentalement des initiatives et réformes ponctuelles. Son processus d'élaboration participatif vise une démarche de qualité pérenne et structurelle qui dépasse le cadre de la législature et propose une combinaison d'objectifs à court, moyen et long terme.

Le processus du Pacte se veut rigoureux et méthodique. Il repose sur une démarche participative, dont les acteurs de l'enseignement sont les chevilles ouvrières, les éléments moteurs. Les différentes instances du Pacte - le Comité d'Accompagnement présidé par la Ministre, le Groupe central chargé d'encadrer le processus et les six Groupes de travail - rassemblent l'ensemble des acteurs de l'enseignement et sont ouverts à des acteurs extérieurs du monde socio-économique et académique.

Le Groupe central se réunit toutes les semaines, adopte les décisions, coordonne des Groupes de travail avec notamment le soutien des 6 Universités et Hautes Ecoles.

## **b) Fin de la première phase du Pacte**

**La première phase du Pacte**, de février à juin 2015, a donc consisté dans la mise sur pied des deux premiers Groupes de travail, consacrés d'une part aux « **sens, valeurs, objectifs et mission de l'école du 21<sup>e</sup> siècle** », présidé par M. Didier Viviers, Recteur de l'ULB, et piloté par le Prof. Marc Romainville (UNamur), et d'autre part à « **l'état des lieux/diagnostic** », présidé par M. Philippe Maystadt, Président de l'ARES, et piloté par le Prof. Marc Demeuse (UMons). Leurs travaux se sont clôturés en juin 2015 par la remise de deux rapports discutés plus largement.

Pour mener leurs travaux, ces Groupes de travail se sont basés sur plus de 700 rapports et analyses et autant de recherches, ainsi que sur des éléments de diagnostic complémentaire réalisés à partir d'analyses de données. Un consultant choisi par marché public, la société McKinsey, a été également sollicité pour remettre un diagnostic qui apporte des angles d'analyses nouveaux et éclairants.

## **II. L'avis du Groupe central**

Au terme de la première phase des travaux, **l'avis du Groupe central – synthétisant les deux rapports et arbitrant les grandes orientations du futur Pacte** - a été présenté et endossé par l'ensemble des acteurs de l'enseignement et de la société civile impliqués dans le processus.

**Ces orientations confirment, sur la base de données et d'analyses approfondies, la définition des enjeux, défis et priorités du document de base qui fonde le lancement des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence.**

Le rapport (avis du Groupe central) de 55 pages rappelle d'emblée l'objectif général fixé par l'ensemble des acteurs : alors qu'un ensemble de mutations et de défis complexes caractérisent la société, certains engendrent l'apparition d'enjeux essentiels pour l'école du 21<sup>e</sup> siècle, et permettent d'identifier les directions qui devraient présider à une refondation de l'école, et de redéfinir le sens et les fonctions qu'elle devra désormais jouer à l'égard des jeunes. Ce sont les dimensions de qualité, d'équité et d'efficacité du système scolaire qui devront, dans ce cadre, guider l'action.

Le rapport définit déjà les **grandes orientations** qui devront présider à la rédaction du Pacte pour un Enseignement d'excellence selon ses quatre axes clés – les savoirs et les compétences, le parcours de l'élève, les acteurs de l'enseignement, et la gouvernance du système éducatif.

Pour la première fois, un **rapport élaboré par l'ensemble des acteurs aborde le système scolaire dans toutes ses dimensions**, en partant de l'élève et du plaisir d'apprendre et en analysant son parcours et l'impact des inégalités sur celui-ci. Les travaux du Pacte abordent également le rôle des acteurs de l'école, en particulier les enseignants et les équipes de directions, et analyse en profondeur la gouvernance et le pilotage de l'ensemble du système scolaire de la FWB.

### **III. La suite du processus du Pacte**

#### **- La 2<sup>e</sup> phase du Pacte**

Au terme de cette première phase des travaux du Pacte, la ministre de l'Education présentera, fin août, une note présentant la méthodologie et le processus participatif de la 3<sup>e</sup> phase ainsi que **les objectifs et les priorités de travail** des quatre Groupes de travail thématiques (savoirs et compétences / élèves / acteurs / gouvernance) qui seront lancés en septembre 2015.

Les objectifs du travail s'inspireront notamment des éléments résumés suivants :

1. En matière de **savoirs et compétences**, certains défis essentiels apparaissent, notamment un meilleur équilibre entre savoirs et compétences, la définition de nouveaux savoirs et/ou compétences liés aux besoins du 21<sup>e</sup> siècle, la finalisation d'une réforme ambitieuse du qualifiant et de l'enseignement en alternance, l'élaboration de nouveaux référentiels, l'intégration de la transition numérique, l'apprentissage des langues, la citoyenneté, l'ouverture au monde, une plus grande autonomisation et responsabilisation de l'élève.

2. L'amélioration du **parcours pédagogique** et des performances de l'élève de la maternelle à la fin de son parcours d'enseignement apparaît comme essentielle. Lutter contre l'échec scolaire et le décrochage à l'aide de la pédagogie différenciée et inclusive, la remédiation, de nouvelles conceptions des évaluations, réussir les transitions et l'orientation, lutter contre les inégalités scolaires, faire évoluer l'encadrement différencié, développer le tronc commun et le rendre polytechnique, représentent autant de débats et d'enjeux importants.

### 3. En ce qui concerne **les acteurs de l'enseignement** :

Pour les **enseignants**, il s'agit prioritairement de mieux les soutenir : améliorer la formation initiale et continuée, renforcer l'attractivité et la valorisation du métier, améliorer la carrière, mieux accompagner le début de carrière et alléger la fin de carrière, renforcer la mobilité professionnelle, et la diversité des fonctions de l'enseignant. Il s'agira notamment de renforcer l'accompagnement des enseignants, les outils pédagogiques notamment numériques accessibles, développer le travail en équipe, offrir un meilleur accès à la connaissance et la diffusion des « bonnes pratiques ». Il s'agit aussi de renforcer l'autonomie des équipes pédagogiques.

Concernant les **responsables d'établissements**, il s'agit d'améliorer la formation continuée, la carrière, l'attractivité de la fonction, d'offrir un meilleur soutien et accompagnement au leadership pédagogique et au management, d'alléger et assouplir le mode de gestion, d'assurer une réelle simplification des tâches administratives et numérisation de la gouvernance.

L'ouverture de l'école vers l'extérieur devient également une priorité. Il s'agit de renforcer le lien et l'implication des **parents** ; de renforcer les interactions avec les **équipes d'accompagnement** et certains acteurs extérieurs dans le but de lutter contre les inégalités (en particulier les écoles des devoirs, aide à la jeunesse, décrochage, violence, suivi social), ou encore pour développer la citoyenneté, le rapport à la culture, etc.

4. Enfin, en matière de **gouvernance**, le renforcement du pilotage pédagogique de l'enseignement par l'administration, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les établissements est un enjeu important ; de même que celui de l'efficacité de la gestion et de l'évaluation au niveau des établissements, aux niveaux intermédiaires et au niveau du système. Il en va de même de l'évolution du rôle de l'inspection, du renforcement de l'accompagnement pédagogique et du rôle des conseillers pédagogiques. Le renforcement des synergies entre établissements d'une même zone et des liens avec les entreprises ou encore les diminutions des coûts de fonctionnement via une mutualisation renforcée et une optimisation de l'organisation apparaissent comme autant d'autres priorités.

**Le Gouvernement sera appelé à se prononcer sur la note de la ministre et sur cette base adopter les objectifs et priorités du travail de la seconde phase, début septembre : il s'agira de la seconde phase du Pacte.**

### **- La 3ème phase du Pacte (à partir de septembre 2015 et jusqu'en avril 2016)**

**A partir du mois de septembre 2015 et jusqu'en avril 2016, quatre Groupes de travail thématiques se réuniront :**

- le Groupe de travail « Savoirs et compétences » ;
- le Groupe de travail « Parcours de l'élève » ;

- le Groupe de travail « Acteurs de l'enseignement » ;
- le Groupe de travail « Gouvernance ».

Ces quatre Groupes de travail organiseront des sous-Groupes de travail, ainsi que des rencontres thématiques décentralisées avec les acteurs de terrain en Wallonie et à Bruxelles et auront pour mission d'élaborer, dans chacun des sujets relevant des thématiques citées, des plans d'actions - concrets, pluriannuels, dotés d'un mécanisme de suivi et d'évaluation - qui seront soumis *in fine* au Gouvernement au début de l'été 2016. Les Groupes de travail coordonnent leurs travaux en plusieurs sous-groupes auxquels sont associés des experts de divers horizons.

Les plans d'actions à mettre en œuvre proposeront un phasage des priorités en fonction de l'impact escompté sur l'ensemble du système scolaire (résultats des élèves, équité, décrochage, motivation des acteurs, impact budgétaire, etc.) et de la faisabilité / difficulté de mise en œuvre (délai, nombre de responsables ou autorités impliqués, nature et amplitude du changement). Le Pacte suppose également la fixation d'objectifs pluriannuels et le déploiement d'une culture et d'outils d'évaluation à tous les niveaux (indicateurs, tableaux de bord...) permettant d'analyser la progression vers les objectifs à travers une fonction de monitoring précise.

#### **- La phase 4 (mars – juin 2016)**

**Elle sera consacrée à l'explication**, la sensibilisation et la discussion participative auprès de tous les acteurs éducatifs en Wallonie et à Bruxelles.

#### **- La phase 5 (été 2016)**

Le Pacte sera adopté par le Gouvernement et largement communiqué aux acteurs.

#### **- Dernière phase (à partir de 2016)**

Il s'agira de mobiliser la communauté scolaire et de mettre en œuvre les initiatives retenues dans le Pacte selon un échéancier et des stratégies ciblées. Une seconde vague de réformes pour répondre aux objectifs de moyens et longs termes peut être proposée à l'issue des travaux.

### **IV. La logique participative du Pacte**

**Au cours de la période d'élaboration du Pacte (septembre 2015 – mars 2016), un large processus participatif est organisé. Des actions d'information, de consultation et d'implication des enseignants, des directions, des équipes d'accompagnement, des parents et des élèves sont organisées.** Le site « [www.pactedexcellence.be](http://www.pactedexcellence.be) » relaie l'ensemble de l'actualité et des travaux du Pacte, publie des consultations en ligne, permet le recueil de contributions, etc. Des rencontres, débats et des colloques, ouverts et décentralisés sont organisés. Des

enquêtes sont réalisées, des focus-groupes et des conférences de consensus sont mobilisés, en lien avec des sujets précis traités par les Groupes de travail thématiques.

A l'issue de ces travaux, d'avril à juin 2016, une seconde période de consultation, d'information, de débats est organisée sur le terrain, à Bruxelles et en Wallonie, **via des méthodes multiples (rencontres de terrain, forums de discussions, colloques thématiques, discussions online, etc.), en vue à la fois d'expliquer les objectifs et les propositions des plans d'actions, d'écouter et d'intégrer les différentes remarques venant du terrain et de favoriser l'appropriation.** A l'issue de ces démarches, le Pacte pourra être ajusté avant d'être soumis au Gouvernement (été 2016).

Depuis le lancement du Pacte jusqu'en mars 2016, ce large processus participatif s'est organisé et se concrétise par de nombreuses contributions universitaires mais aussi des contributions d'associations ou des représentants du monde socio-économique et socio-culturel. S'y ajoutent des recommandations, propositions de projets, demandes communiquées via le site [www.pactedexcellence.be](http://www.pactedexcellence.be) par des acteurs de l'enseignement ou des associations qui souhaitent s'y impliquer : Directions, CPMS, PO, logopèdes, enseignants, psychologues, parents, Fédération d'écoles de devoirs, Learn to be, Groupe Belge d'Education Nouvelle, Educulture, des enquêtes menées auprès des parents (FAPEO, UFAPEC), des consultations en ligne sur le site du Pacte (questions relatives aux savoirs et aux parcours des élèves, le numérique à l'école, etc.).

**Des rencontres et consultations de tous les acteurs de l'enseignement ont eu lieu au mois de juin, à l'occasion de 4 rencontres organisées à Bruxelles, Liège, Mons et Namur, la Ministre a présenté le Pacte aux Directeurs des écoles fondamentales et secondaires.**

Des rencontres sont prévues en Wallonie et à Bruxelles durant la dernière semaine du mois d'août pour informer les enseignants

Le site [www.pactedexcellence.be](http://www.pactedexcellence.be) rassemble toute l'information relative au Pacte, ses objectifs et sa méthode, et rend compte des travaux au sein des différentes instances. Le site [www.pactedexcellence.be](http://www.pactedexcellence.be) vous interroge régulièrement sur différents aspects précis de notre enseignement. Le site propose également des dossiers thématiques pour aider à comprendre. **Des documents, outils, liens vers des sites de référence, permettent d'approfondir un sujet, de nourrir des débats, et de construire des contributions thématiques de façon collaborative au sein de l'établissement ou plus largement.** Les contributions - réponses aux questionnaires, avis, suggestions ou exemples de pratiques - sont analysées et transmises pour être prises en compte dans le cadre des Groupes de travail.

**Contact Presse :** Olivier Laruelle – 0479 97 13 70 - [olivier.laruelle@gov.cfwb.be](mailto:olivier.laruelle@gov.cfwb.be)